

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013 – 128 : RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 18 septembre 2013 portant sur modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013 – 020 du 21 février 2013 approuvant le budget primitif 2013 du SICTOM

Vu la délibération 2013 – 022 du 21 février 2013 approuvant le budget primitif 2013 du SPANC

Vu la délibération 2013 – 061 du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013 – 063 du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013 de la ZAE du Theil

Vu la délibération 2013 – 065 du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013 de l'Espace Aqua Noblat

Vu la délibération 2013 – 067 du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013 de l'Office de Tourisme

Vu la délibération 2013 – 069 du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013 de l'école de musique

Vu la délibération 2013 – 071 du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013 du service petite enfance

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du CGCT permet d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2014 (budget général et budgets annexes).

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du CGCT permet également d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2014 (budget général et budgets annexes).

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES
AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Date de transmission de 19/12/2013

l'acte :

Date de réception de 19/12/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2013-128 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131218-2013-128-DE

Date de décision : 18/12/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

